

Réponse de Super U à foodwatch du 4 Décembre 2020

Bonjour Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier à propos du prix de la raclette au Super U de Vinzier.

Notre réponse reprend à l'identique les arguments que nous vous avons transmis lors de notre précédent échange en avril sur le prix de la bûche de chèvre (voir courrier ci-dessous), il suffit d'y remplacer la bûche de chèvre Soignon par la raclette RichesMonts...

A part cette différence, les causes et les conséquences n'ont pas changé depuis ces neuf mois écoulés.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

██████████.

Courrier de foodwatch à Super U le 3 Décembre 2020



Groupe Système U
A l'attention de Dominique Schelcher, Directeur général

Paris, le 3 Décembre 2020

Objet : A propos de la différence de prix entre les formats familiaux, lots ou Maxi et les formats classiques et lancement du *Calendrier du vent* foodwatch 2020

Monsieur Schelcher,

foodwatch est une association indépendante de défense des consommateurs présente en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, à Bruxelles et en Autriche, qui milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire et l'accès de tous et toutes à une alimentation saine.

Nous vous informons que nous venons de publier le *Calendrier du vent* 2020 dans le cadre de notre campagne *Arnaques sur l'étiquette*. Ce calendrier illustre, avec 23 cas concrets, des produits alimentaires dont le marketing sur les emballages peut induire en erreur les consommateur·rices. Tous les matins, une case du calendrier sera ouverte et une nouvelle arnaque sur l'étiquette sera dévoilée sur [notre site internet](#).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aujourd'hui le produit **Raclette RichesMonts vendu au Super U de Vinzier** se trouve derrière la case dévoilée de notre *Calendrier du vent*. Ce produit induit les consommateur·rices en erreur car son format familial est à 10,26€ €/kg en version 850 g contre 9,0,8 €/kg en format classique de 420g. Soit une augmentation de 12 % au kilo.

foodwatch demande donc à Système U :

1. De modifier le prix du produit susmentionné afin que le plus gros format ne soit pas plus cher que le format standard et de nous en tenir informés, ainsi que les consommateurs et consommatrices.
2. De s'engager publiquement à mettre fin à cette pratique dans l'ensemble des rayons de vos supermarchés. Dans l'attente de votre réponse, veuillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Camille DORIOZ,
Responsable des campagnes, foodwatch France
Tél : 07 72 50 80 24